



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 4 octobre 2023

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Gilles Nagloo](#), [Président du Conseil communal](#).  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 31 conseillers, 11 personnes excusées et 0 personne non excusée. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. **Adoption** de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté avec sa modification

### 2. Nomination de scrutateurs et scrutateurs suppléants

[Madame Annick Berdoz](#), Conseillère, a démissionné, un poste de scrutateur est donc à repourvoir, le Président reçoit les propositions.

[Madame Line Seewer](#), Conseillère, propose au nom de l'Entente, [Monsieur Cédric Borloz](#)

[Monsieur Cédric Borloz](#) étant scrutateur auparavant suppléant, une place de scrutateur suppléant est à repourvoir.

[Madame Seewer](#), propose au nom de l'Entente, [Monsieur Christoph Keller](#).

[Monsieur Keller](#) est invité à rejoindre le bureau aussitôt.

### 3. **Adoption** du procès-verbal de la dernière séance du 14 juin 2023.

Adopté tel que présenté.

### 4. **Assermentation** de nouveaux conseillers

Le Président invite [Madame Patrizia Weber](#), [Madame Albina Ipcja](#) et [Monsieur Abdulah Ahmedi](#) à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auquel ils promettent. Ils sont applaudis par l'assemblée.



## 5. Nominations complémentaires.

Mesdames [Annick Berdoz](#) et [Sophie Geohargi](#), et Monsieur [Marc Brissat](#) ayant démissionnés, plusieurs postes au sein des commissions sont à repourvoir.

À la suite du départ de [Madame Geohargi](#), un poste est à repourvoir à la Commission de gestion.  
[Madame Lucette Marsoni](#), [Conseillère](#), propose au nom du GDSR [Madame Patrizia Weber](#).

À la suite du départ de [Madame Berdoz](#), un poste est à repourvoir à la Commission de recours en matière d'imposition communale.

[Madame Seewer](#) propose au nom de l'entende Monsieur [David Fischer](#).

À la suite du départ de [Monsieur Marc Brissat](#), un poste est à repourvoir au Conseil intercommunal de l'ASPIHL.

[Monsieur Olivier Delacretaz](#), au nom de l'Alternative Rotzéranne, propose [Madame Sophie Robert-Nicoud](#).

## 6. Communications du bureau

Lecture des lettres de démission de [Madame Sophie Geohargi](#) et de [Madame Annick Berdoz](#).

Le Conseil est au complet.

Le président rappelle la date de la prochaine séance ; le 6 décembre 2023 et sera suivi d'un apéro.  
Les prochaines dates en 2024 sont les ; 6 mars, le 24 avril, et le 12 juin

Une lettre a été envoyée au nom du Conseil à [Monsieur Sébastien Germanier](#) et à [Monsieur Elvis Ahmetovic](#), pour leur présenter nos condoléances.

Une invitation est faite aux conseillers pour participer au scrutin du 22 octobre, le bureau cherche des volontaires.



**7. Préavis No 21-23** relatif à l'arrêté d'imposition 2024 lu par [Monsieur Raphael Buchs, Conseiller](#), qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Les explications de la municipalité fournies par [Madame Aurélie Tulot, Syndique](#).

Elle remercie la commission des finances pour ce rapport.

Elle poursuit en expliquant les nombreux chiffres et graphiques de ce préavis en 5 points ;

**a. On voit que les recettes sont relativement stables**

Une légère baisse post covid sur les personnes physiques, mais partiellement compensées par une hausse des rentrées est dû aux entreprises. Il s'agira de voir comment cela évolue et se stabilise.

**b. Les dépenses sont maîtrisées** pour la part inhérente à la commune, mais elles augmentent légèrement pour ce qui est relatif aux associations intercommunales comme le social et la petite enfance gérée par ARASAPE et les écoles gérées par ASPIHL. Cette hausse a une tendance à se stabiliser. C'est également à suivre sur ces prochaines années

**c. Marge d'autofinancement nous permet de faire face à nos investissements**, mais on ne sort jamais avec un bénéfice exceptionnel qui justifierait une baisse d'impôt.

**d. Par rapport aux autres communes du district, notre taux d'imposition est dans la tranche basse.**

**e. Le calcul de nouvelle péréquation**, donc la redistribution de l'ensemble des communes du canton, va être complètement refondu pour 2025. Notre commune a toujours été bénéficiaire et devrait encore plus bénéficier de ce nouveau système, car le canton ajoute une dotation minimale pour monter à 90% de la moyenne des communes vaudoises.

Une fois que nous aurons tous les tenants et aboutissants de cette nouvelle péréquation, on pourrait imaginer diminuer le taux d'impôt et redonner ces fameux 1.5%, mais il faut savoir que le taux d'imposition rentre également dans le calcul de la péréquation donc diminuer de 1.5% ce n'est pas seulement perdre 63 000CHF de revenus, mais aussi une part de la péréquation et pour l'instant on ne connaît pas encore l'impact précis.

En conclusion, La Municipalité propose de maintenir ce taux inchangé pour 2024.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	le préavis N° 21/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'arrêté d'imposition 2024 ;
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	D'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2024, avec notamment un taux communal de 68% (les ratifications légales étant réservées).
<u>Les conclusions du préavis 21/ 23 sont acceptées à l'unanimité</u>	



8. **Préavis No 22-23** relatif à une demande de crédit pour les prestations d'ingénieur civil concernant les travaux d'aménagements de la route de desserte de la Z.I Les Vernes, lu par **Monsieur Christoph Keller, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

**Monsieur Florian ECCOFEY, Conseiller**, émet son souhait d'être récusé pour ce préavis.

**Monsieur Thierry Blanc, Municipal** remercie la commission pour son rapport et se tient à disposition pour toute éventuelle question.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	<i>le préavis No 22/2023 relatif à une demande de crédit pour les prestations d'ingénieur civil concernant les travaux d'aménagement de la route de desserte de la Z.I Les Vernes.</i>
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 61'389.- pour financer les prestations d'ingénieur civil liées à la réalisation de la route de desserte de la Z.I Les Vernes</i></li><li>2. <i>D'autoriser la municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante</i></li><li>3. <i>D'amortir le coût complémentaire de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Travaux »</i></li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 22/ 23 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



## 9. Communications de la Municipalité.

**Madame Tulot** informe que la Municipalité a décidé de relancer l'octroi des mérites Rotzérans qui récompense une ou plusieurs personnes méritantes de la commune. Cette remise aura lieu dans le cadre du « Bienvenue chez vous » le jeudi 2 novembre.

Selon règlement le jury est composé comme suit :

- Un ou une Municipal.e
- Deux membres des sociétés locales
- Deux représentants de la population

Elle fait un appel à 2 volontaires qui seraient d'accord de participer à ce jury et précise que ce sera seulement une séance où chacun pourra faire des propositions et votera pour le ou les bénéficiaires de ces prix.

**Monsieur Julien Cattin, Municipal**, informe que les rénovations de l'appartement à la Rue des Salines vont de bon train et il sera remis dès le 1<sup>er</sup> décembre. Ceux qui sont intéressés à louer sont invités à se manifester à l'administration, la priorité sera donnée aux habitants de Roche.



## 10. Divers.

Le président donne la parole au Conseil.

**Monsieur Olivier Delacretaz, Conseiller**, demande à la municipalité pourquoi les chemins de montagne n'ont pas été fourchés par le groupement forestier des Agittes, généralement cela étant habituellement fait début juillet.

**Monsieur Eric Portner, Municipal**, répond qu'il s'en informera.

**Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère**, demande si la municipalité pourrait renseigner le Conseil au sujet des taxes pour chien, elle souhaite connaître le nombre de chiens au 31 décembre, le décompte d'un frais effectif par chien par habitant. Ceci permettrait de voir si les personnes qui souffrent de précarité financière pourraient obtenir un forfait plus équitable.

**Madame Tulot** répond qu'elle n'a pas le montant exact, puisqu'en divisant simplement le montant cela donne 113 chiens, mais la taxe n'est pas perçue pareil entre un chien domestique et un chien de ferme, mais nous devrions être autour des 100 à 150 chiens, l'office de la Population pourrait y répondre. En ce qui concerne les montants à payer pour les personnes en situation de précarité, le règlement ne permet pas de faire de différenciations, cependant ce serait possible d'étudier une possibilité de les soutenir avec des aides via un fond existant.

**Madame Tulot** demande au président si elle peut garder la parole un instant pour parler du pouvoir d'achat. Pour soulager la baisse du pouvoir d'achat, nous ne sortons pas des bénéfiques qui nous permettent de diminuer les impôts, mais le canton le peut. Des discussions sont en cours au Grand Conseil et ils diminueraient les impôts de 3.5% ce qui permettrait de soulager cette baisse du pouvoir d'achat.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h15**

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE



Le Président



La Secrétaire